

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230704_19**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DES
TRANSPORTS SCOLAIRES**

Date du Conseil Municipal :	4 juillet 2023	Nombre de conseillers en exercice :	57
Date de convocation :	27 juin 2023	Nombre de présents :	32
		Nombre de représentés par pouvoir :	4
		Nombre de votants :	36
		Nombre d'absents :	21

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DUVOUX Dominique (à Marie-France MULOT), GOULLEY Martine (à Jean-Michel ADELIN), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domic, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DRAPPIER Michèle, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BRARD Aurélia.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-4-1,

Considérant :

- Que l'Intercom Bernay Terres de Normandie exerce la compétence « transports scolaires » mais que l'exercice de cette compétence est étroitement lié à la compétence scolaire exercée par la Commune de Mesnil-en-Ouche ;
- Que la mise en œuvre d'une mise à disposition de service permet d'éviter la séparation en plusieurs entités d'un service composé d'agents qui travaillent majoritairement pour le service des écoles, et qui permettent d'assurer une continuité dans le service pour les enfants, bénéfique autant dans leur sécurité matérielle qu'affective ;
- Que pour éviter de multiplier les employeurs, une convention avait été signée en septembre 2022 pour une durée d'une année ;
- Que cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'une convention entre la Commune de Mesnil-en-Ouche et l'Intercom Bernay Terres de Normandie permettant la mutualisation du personnel, contre remboursement de la charge de personnel correspondante ;

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accepter la mise à disposition de service pour la surveillance des transports scolaires ;
- De solliciter une participation financière annuelle correspondant à la masse salariale des agents concernés, au prorata de leur temps de travail passé pour la surveillance du transport scolaire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.